

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

N° 0 6 0 /PRG

-- () R DONNANCE --

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation de la prise effective du Pouvoir par l'Armée en date du 3 Avril 1984 ;

VU la Proclamation de la 2ème République ;

VU l'Ordonnance n° 329/PRG du 18 Décembre 1984, portant nomination des Membres du Cabinet du Président de la République ;

SUR la Proposition de Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications ;

--- () R D O N N E ---

ARTICLE 1er/- Monsieur Issiaga SOW, Contrôleur, Receveur du Bureau des P.T.T. de FRIA, est nommé Inspecteur Itinérant des Postes et Télécommunications de la Province de Dubréka.

ARTICLE 2/- Monsieur Mamadou BALDE, Contrôleur des Postes et Télécommunications en service à Conakry, est nommé Inspecteur Itinérant et mis à la disposition de l'Inspection Générale des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 3/- La présente Ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République./.-

CONAKRY, le 25 MARS 1985



COLONEL LANSANA CONTE